



## augmentation de la durée du travail au dela de 35 h

Par **pp01**, le **23/07/2011** à **17:05**

bonjour,

nous sommes actuellement à 35 heures avec des RTT réparties sur l'année à raison de 2 jours par mois.

mon employeur nous a fait par de son désir d'augmenter notre temps de travail à 37.5 h .

peut-il nous obliger à travailler plus si on ne le veut pas . avons nous le droit de refuser et si oui quelles peuvent être les conséquences ?

je vous remercie pour votre réponse

Par **P.M.**, le **23/07/2011** à **19:51**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur peut décider de l'accomplissement d'heures supplémentaires dans les limites légales sans avoir à modifier le contrat de travail suivant son pouvoir de direction et un refus pourrait entraîner une procédure de licenciement pour faute grave...